



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 MARS 2025

- La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de **M. Pierre MATHONIER**, Président du Syndicat Mixte du SCOT BACC.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Présences/Absences/Procurations
- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 5 décembre 2024
- Délibérations :

2025/1	Débat d'Orientations Budgétaires 2025
2025/2	Convention de prestations de services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au bénéfice du Syndicat Mixte du SCOT BACC
2025/3	Participations 2025 des communautés membres
2025/4	Adhésion du Syndicat Mixte du SCOT BACC aux Associations et Organismes de droit public et privé au titre de l'exercice 2025
2025/5	Validation du Contrat Local de Santé et du plan d'action
2025/6	Contrat d'adhésion à l'assurance chômage de l'URSSAF

- Liste des décisions prises par délégation depuis le dernier Comité Syndical du 5 décembre 2024
- Questions diverses - Points d'informations

- **M. LE PRESIDENT** ouvre la séance à 18h.

- **M. LE PRESIDENT** procède à l'appel :

Monsieur	ALEXANDRE	Yves	Absent
Monsieur	BAISSAC	Michel	Présent
Madame	BENITO	Patricia	Absente
Madame	BRU	Dominique	Représentée par Alain FALIERES
Monsieur	CANCHES	Michel	Présent
Monsieur	COSNIER	Michel	Présent
Monsieur	DANEMANS	François	Présent
Monsieur	ESTEVEVES	Louis	Absent
Monsieur	FALIERES	Alain	Présent
Monsieur	FAUBLADIER	Jean-Michel	Présent

Monsieur	FRESQUET	Jean-Louis	Présent
Madame	GARDES	Nathalie	Présente
Monsieur	GIMENEZ	Antoine	Présent
Madame	GINEZ	Bernadette	Présente
Monsieur	GODBARGE	Frédéric	Absent
Madame	LANTUEJOUL	Isabelle	Présente
Monsieur	LENTIER	Jean-Luc	Présent
Monsieur	MATHONIER	Pierre	Présent
Monsieur	MAURS	Philippe	Présent
Madame	MONTEILLET	Maryline	Présente
Monsieur	MONTIN	Christian	Absent
Madame	PLANTECOSTE	Annie	Présente
Monsieur	POULHES	Christian	Présent
Monsieur	PRADAL	Gérard	Présent
Monsieur	PRAX	Jean-Louis	Présent
Monsieur	RODIER	Jean-François	Présent
Monsieur	ROUET	Clément	Représenté par François DANEMANS
Monsieur	TEYSSEDOU	Michel	Présent

La majorité des délégués titulaires étant présents ou représentés, le quorum est ainsi atteint.

- **M. LE PRESIDENT** présente le contenu de l'ordre du jour.
- **Mme Maryline MONTEILLET est désignée secrétaire de séance.**
- Le compte-rendu du Comité Syndical du 5 décembre 2024 est approuvé sans observation.
- **M. LE PRESIDENT** présente le débat des orientations budgétaires motif principal de ce Comité Syndical.

2025/1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- **M. LE PRESIDENT** rappelle les grandes lignes du DOB, à savoir tout d'abord un regard sur l'année écoulée, puis les perspectives et orientations pour l'année 2025, et à la suite l'analyse budgétaire qui en découle.
- **M. LE PRESIDENT** rappelle que l'année 2024 a vu une évolution marquante du Syndicat Mixte, confirmant le passage d'une structure porteuse d'un document d'urbanisme à une structure qui porte d'autres sujets à enjeux à cette échelle territoriale, notamment la transition énergétique et la santé avec le Contrat Local de Santé.
- Il rappelle qu'il a été décidé également la révision du SCoT au vu de l'évaluation qui avait été réalisée début 2024.
- Cette année 2024, a aussi été marquée par le début du travail sur l'autonomie du SCoT, notamment du point de vue RH, par rapport à la CABA. En lien, il rappelle l'organisation du Syndicat Mixte avec les effectifs actuels et les missions de chacune, ainsi que les postes à pourvoir.

- Il évoque les missions de mandataire et animation liées au Contrat de Chaleur Renouvelable de l'ADEME, et les montants de subventions engagés en 2023 et 2024, à savoir 1,17 M€ et 1,26 M € respectivement. Il rappelle que ce sont 5 M€ au total qui étaient à disposition du territoire, et à engager avant le 25 avril 2025. Il souligne également les avances des subventions qui impliquent la mise en place d'une ligne de trésorerie de 500 000 € qui a généré un coût de plus de 5 000 € en 2024.

Toujours au sujet du Contrat Chaleur Renouvelable, **M. LE PRESIDENT** rappelle que nous avons bénéficié d'une enveloppe d'animation de l'ADEME de 37 500 € en 2024 (idem 2023), et que pour 2025 le versement des derniers 100 000 € de l'enveloppe sera dépendant et proportionnel à l'atteinte des objectifs (en MWh chaleur) que s'était fixé le territoire au moment de la candidature.

- Toujours sur le sujet de la transition énergétique, **M. LE PRESIDENT** rappelle que le Syndicat Mixte accompagne les collectivités du territoire pour l'obtention de subventions liées aux dispositifs ACTEE de la FNCCR.
- **M. LE PRESIDENT** indique que plus largement, sur le sujet de la transition écologique, le Syndicat bénéficie de subventions de l'ADEME via le COT (Contrat d'Objectif Territorial). Ce dispositif permet de compenser l'arrêt du TEPOS qui permettait de financer le poste de chargé de mission transition énergétique.
- Enfin, toujours pour 2024, il rappelle tout le travail mené pour aboutir à la mise en place du nouveau Contrat Local de Santé qui fait l'objet d'une délibération à suivre, ainsi que la présence du Syndicat Mixte au Salon des Maires 2024.
- **M. LE PRESIDENT** demande si cette première partie soulève des remarques ou des questions.

Il résume ses propos précédant en rappelant que les faits les plus marquants sont la reprise des missions de l'ADEPA et l'internalisation des personnels du Syndicat Mixte.

- **M. LE PRESIDENT** aborde ensuite l'horizon 2025, à savoir la révision générale du SCoT qui fait l'interface entre les règles nationales et régionales, notamment le SRADDET, et les PLUi.

Il rappelle la nécessité de faire appel à un bureau d'étude, la consultation étant en cours. Il évoque la somme conséquente qui sera inscrite au budget, soit 350 000 €. Il se questionne sur la conformité avec les documents de rang supérieur et notamment le SRADDET.

- **Myriam FERRY** confirme cette règle et rappelle que la révision générale du SCoT décidée en mars 2024, relevait bien sûr des changements imposés par le ZAN, mais que le sujet de la consommation d'espace n'était pas le seul enjeu pour le territoire, et que de nombreux marqueurs avaient mis en évidence le décalage entre le SCoT dès 2018 et les enjeux actuels.
- **M. LE PRESIDENT** continue le déroulé des objectifs 2025, avec la signature du CLS prévue le 11 mars prochain, il rappelle le rôle de cet outil qui va faire l'objet d'une délibération à suivre ; Il rappelle les enjeux liés à ce sujet santé / territoire, et notamment la question de l'attractivité et de la démographie médicale, les problématiques de santé liées à une population âgée et la santé mentale.
- **M. LE PRESIDENT** évoque ensuite la fin du Contrat Chaleur Renouvelable 2022-2025. Pour la suite il rappelle que l'échelle d'un nouveau contrat sera celle des 3

SCoT cantaliens réunis. Un travail partenarial est en cours pour construire la future candidature avec le Syndicat d'Énergie positionné en tant que boîte aux lettres et support budgétaire des aides ADEME. Le rôle des 3 Syndicats de SCoT reste centré sur la promotion, l'animation, l'organisation et la gestion.

Il précise que le coût de l'ingénierie du Syndicat Mixte mise à disposition du CCR n'est pas entièrement couvert par l'aide à l'animation de l'ADEME. Cette dernière sert principalement à financer les prestations techniques d'Energies15.

- **M. LE PRESIDENT** tiens à remercier le SDEC qui permet le dépôt d'une candidature à l'échelle attendue par l'ADEME. Ainsi le futur CCR devrait prendre le relai du CCR actuel dans des délais corrects.
- **M. Michel TEYSSEDOU** intervient en tant que président du SDEC, pour préciser que ce dernier intervient uniquement en tant qu'outil support, boîte aux lettres des flux financiers, pour les 3 Syndicats de SCOT, et à leur demande afin de répondre aux exigences d'interlocuteur unique de l'ADEME.
- **M. LE PRESIDENT** pose la question de l'enveloppe disponible de l'ADEME pour le futur CCR.
- **Myriam FERRY** précise que c'est l'étude de préfiguration réalisée par Energies15 qui donnera les objectifs du futur CCR, le nombre de projets, et l'ADEME calculera à la suite l'enveloppe potentiellement disponible.

Comme pour le CCR actuel, il ne s'agit pas de consommer l'entièreté de l'enveloppe, mais d'atteindre des objectifs de production de chaleur potentielle. Ce ne sont pas forcément les projets prévus en préfiguration qui seront réalisés, d'autres peuvent s'ajouter. Les aides allouées par l'ADEME ne sont que des pourcentages de montant d'investissement. Elles sont étudiées au cas par cas à l'occasion des comités d'engagements ;

Elle rajoute que les aides à l'animation de l'ADEME sont en baisse par rapport au précédent CCR au vu de la taille du territoire couvert. C'est pour cette raison qu'il sera question de mutualiser les moyens humains avec les autres SM de SCoT et notamment l'embauche du chargé de mission CCR avec le Haut Cantal Dordogne.

- **M. Michel TEYSSEDOU** évoque également les frais financiers d'une éventuelle ligne de trésorerie que le SDEC serait obligé de contracter au vu des avances à faire aux porteurs de projets.
- **Myriam FERRY** confirme qu'effectivement les frais engendrés seront déduits des aides à l'animation avant réversion aux 3 Syndicats Mixtes de SCoT.
- **M. Michel TEYSSEDOU** rajoute que par contre, le SDEC offre le traitement administratif et comptable lié à son rôle de mandataire (temps passé par les agents du SDEC).
- **Myriam FERRY** précise que tous ces éléments et fonctionnement liés aux conventions avec l'ADEME et à l'Entente entre les 4 syndicats sera réprécisé le moment venu, en amont des signatures.
- **M. LE PRESIDENT** revient sur le déroulé des Orientations Budgétaires.

Il évoque l'embauche du chargé de mission photovoltaïque liée à l'AMI de l'ADEME qui permettait de bénéficier d'une aide de 30 000 € / an pendant 3 ans pour cette embauche.

- **Myriam FERRY** précise que ce poste, souhaité à l'époque par la CABA serait mis à disposition d'Aurillac Agglo, après déduction de l'aide ADEME. A voir si Cère et Goul souhaite en bénéficier également.
- **M. LE PRESIDENT** aborde enfin le PLPDMA qui permettra entre autres de cranter sur des subventions conditionnées à cette obligation réglementaire pour chacun des EPCI d'avoir établi un plan local de prévention.

Dans ce cadre il évoque les ressourceries qui sont des outils pertinents à mettre en place sur les territoires.

- **M. LE PRESIDENT** poursuit le ROB sur la partie analyse budgétaire. Le compte administratif fait apparaître un résultat budgétaire 2024 positif de 73 252 €, car certaines actions, et notamment les recrutements ont pris du retard. Il serait dès lors proposé que l'intégralité de cet excédent puisse être reporté en section de fonctionnement pour 2025 de sorte à maintenir un fonds de roulement minimum.
- **Myriam FERRY** rappelle, pour mémoire, que ce constat avait été fait fin 2023 et que le budget n'avait pas de trésorerie disponible et de la complexité d'engager l'autonomie dans ces conditions. Cela faisait aussi partie des raisons qui avaient impactées l'augmentation de la cotisation en €/hab. des EPCI.
- **M. LE PRESIDENT** poursuit avec la section d'investissement, rappelant le poids du CCR sur le budget, avec des avances de près de 200 000 € nécessitant de contracter une ligne de trésorerie, qui nécessitait d'ailleurs d'inscrire des frais en dépenses de fonctionnement.
- Il présente ensuite les perspectives budgétaires 2025. Tout d'abord de préciser la modification structurelle du budget liée à la prise en charge des salaires directement par le budget du Syndicat Mixte et non plus en remboursement à l'Agglo.
- Il redit les charges de fonctionnement liées aux 3 embauches prévues, en sus des 3 agentes déjà en poste. Face à ces dépenses, les aides de l'ADEME (COT) et de l'ARS pour le CLS permettent d'alléger le reste à charge.
- Il note la prestation pour la liquidation de l'ADEPA qui permet l'apport d'un produit exceptionnel de 40 000 € en 2025, permettant ainsi une baisse ponctuelle de la cotisation des EPCI à la même hauteur, passant de 4,05€/hab. à 3,55€/hab.
- Concernant la section d'investissement, au-delà des versements et encaissement liés au Contrat Chaleur, la révision générale du SCoT reste la plus grosse partie de cette section. Elle sera équilibrée par des subventions d'Etat, mais il sera également nécessaire de réaliser un emprunt.
- **M. LE PRESIDENT** demande s'il y a des questions sur cette délibération. En l'absence de questions ou remarques, le Comité Syndical prend acte de ces orientations.
- **M. LE PRESIDENT** passe la parole à M. GIMENEZ pour les délibérations suivantes.

2025/2 – CONVENTIONNEMENT DE PRESTATION DES SERVICES DE LA CABA AU BENEFICE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT BACC

- **M. Antoine GIMENEZ** rappelle que depuis l'origine de la création du Syndicat, la CABA mettait à disposition du personnel pour son fonctionnement.
- Depuis décembre 2024, le syndicat a 3 agents, il est donc nécessaire de modifier la convention qui liait les 2 collectivités.
- La convention ainsi modifiée prévoit encore pour 2025 la mise à disposition de 0,1 ETP d'attaché territorial et 0,1 ETP d'adjoint administratif territorial pour l'appui à la gestion administrative du Syndicat jusqu'à autonomie complète.
Il précise que ces charges de personnel seront majorées de 15% pour compensation de manière forfaitaire des coûts de fonctionnement induits.
- Par ailleurs, pour couvrir les frais liés à l'hébergement des 3 agents, il est proposé de rajouter un forfait de 24 000 € basé sur le coût de fonctionnement d'une structure de taille équivalente.
- Il précise que de fait, le montant total de la compensation que le syndicat mixte devrait reverser à la CABA pour l'exercice 2025 serait donc de l'ordre de 37 000 €.
- La convention serait établie jusqu'au 31/12/2026, mais fort probablement revue à l'occasion du budget 2026.
- **M. Antoine GIMENEZ**, suite à cet exposé, propose au Comité Syndical :
 - d'approuver la résiliation de la convention de mise à disposition de services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au bénéfice du Syndicat Mixte du SCoT BACC actuellement en vigueur ;
 - d'approuver les termes de la convention de prestation de services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au bénéfice du Syndicat Mixte du SCoT BACC, dont le projet est joint en annexe du projet de délibération ;
 - d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant et à engager toutes démarches utiles dans le cadre de l'exécution des présentes.
- **M. LE PRESIDENT** soumet cette délibération et le projet de convention annexé au vote des membres du Comité Syndical. Il demande s'il y a des oppositions à la signature de cette **convention**. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque n'est pas émise par l'assemblée.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est approuvée à l'unanimité.
- **M. Michel TEYSSEDOU** prend la parole pour remercier la CABA, et notamment les agents qui ont assumé la gestion du Syndicat Mixte pendant de nombreuses années, mais note aussi que la CABA admet et contribue à ce que le Syndicat puisse aujourd'hui assumer pleinement l'autonomie souhaitée collectivement.
- **M. LE PRESIDENT** confirme, et rajoute qu'il s'agissait d'un des objectifs fixés. Et qu'aujourd'hui c'est quasiment chose faite.

2025/3 – PARTICIPATIONS 2025 DES COMMUNAUTES MEMBRES

- **M. Antoine GIMENEZ** rappelle, comme évoqué à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, que les recettes de fonctionnement du syndicat sont composées principalement des participations des communautés membres, calculées au prorata du nombre d'habitants, au vu de la population municipale de l'année précédente.
- Pour l'année 2025, il est proposé de porter la base de cotisation à 3,55 € par habitant. Il évoque la cotisation qui avait été fixée à 4,05 € par habitant pour l'année 2024 compte tenu des compétences nouvelles et des évolutions d'effectifs.
- Il rappelle, que ce sont principalement les prestations liées à la reprise des missions de l'ADEPA qui permettent en 2025 une baisse exceptionnelle de la cotisation des EPCI de 0,50 €.
- Il donne les montants des participations par intercommunalité pour 2025, à savoir : 190 645,65 € pour la CABA avec une population municipale de 53 703 habitants ; 17 675,45 € pour la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès avec une population comptée de 4 979 habitants et 74 759,45 € pour la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne avec une population de 21 059 habitants. Soit une cotisation totale de 283 080,55 €
- A la suite, il propose au Comité Syndical :
 - de fixer à 3,55 € par habitant la base de cotisation des EPCI membres pour l'année 2025 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à notifier ces différentes contributions auprès des Communautés composant le Syndicat Mixte conformément au tableau des participations ainsi définies et rappelées ci-avant puis à émettre les titres de recettes correspondants.
- **M. LE PRESIDENT** met donc cette délibération au vote et demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des oppositions ou des abstentions. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque complémentaire n'est émise par l'assemblée.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2025/4 – ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT BACC AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PUBLIC ET PRIVE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

- **M. Antoine GIMENEZ** indique qu'au fil des ans et en fonction de l'évolution de ses compétences, le Syndicat Mixte du SCoT BACC a été amené à adhérer à divers associations ou organismes de droit public ou privé et donc à en être membre cotisant.
- Il est aujourd'hui proposé au Comité Syndical de valider, pour l'année 2025, le renouvellement des adhésions en cours aux associations et organismes suivants : Fédération Nationale des SCoT, Cantal Ingénierie et Territoires, CLER – Réseau pour la Transition Energétique, AURAE – Agence Régionale Energie Environnement.
- En sus, il propose d'adhérer aux associations et organismes suivants : Energies 15, et l'ESPT (Elus, Santé Publique & Territoires).

- Il précise que les statuts de ces différentes structures sont disponibles au siège du Syndicat Mixte et que les montants des cotisations seront inscrits au BP 2025.
- A la suite il rappelle les engagements liés à ces adhésions.
- A la suite, il propose au Comité Syndical :
 - d'autoriser l'adhésion du Syndicat Mixte à la Fédération Nationale des SCoT, à Cantal Ingénierie et Territoires, à AURAE, au CLER, à Energies15 et à Elus, Santé Publique & territoires au titre de l'exercice 2025 ;
 - de verser à la Fédération Nationale des SCoT la cotisation au titre de l'année 2025, d'un montant de 878 € ;
 - de verser à Cantal Ingénierie et Territoires la cotisation au titre de l'année 2025, d'un montant de 1 680 € ;
 - de verser au CLER – Réseau pour la Transition Energétique la cotisation au titre de l'année 2025, d'un montant de 198 € ;
 - de verser à AURAE – Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Environnement Energie la cotisation au titre de l'année 2025, d'un montant de 5 500 € ;
 - de verser à ENERGIES15 la cotisation au titre de l'année 2025, d'un montant de 1 000 € ;
 - de verser à Elus, Santé Publique et Territoires la cotisation au titre de l'année 2025, d'un montant de 319 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Il informe également le Comité Syndical que certains de ces montants sont donnés à titre indicatifs, basés sur les années précédentes.

- **Myriam FERRY** précise que c'était notamment le cas en 2024 pour la cotisation au CIT qui avait explosé, car liée à notre budget, y compris d'investissement. Le million d'euro du Contrat Chaleur a donc fait exploser la cotisation au CIT. Une demande a été faite auprès du CIT pour les alerter sur ce point ; A voir si une évolution en notre faveur peut être admise par les élus de CIT.
- **M. Gérard PRADAL** se questionne sur les apports de la Fédération Nationale des SCoT.
- **Myriam FERRY** confirme l'intérêt, notamment sur une période de révision, en appui juridique et procédure, mais également tout au long de la vie du document. C'est le seul appui existant à l'échelle nationale, et en l'absence d'un appui régional. Il s'agit d'ailleurs d'une structure qui fonctionne avec très peu de moyens, et surtout sur le réseautage entre chargés de missions et directeurs de SCoT.

- Un échange a lieu également sur le rôle et les missions d'AURAE. Le coût de la cotisation est vraiment élevé.

M. Michel TEYSSEDOU évoque une négociation possible pour le montant de la cotisation.

Myriam FERRY rappelle le rôle de AURA2EE, qui accompagne les territoires sur les sujets Energies et Environnement. C'est le genre de structures qui concentre toutes les compétences et connaissances et bénéficie d'un monopole à l'échelle régionale.

M. Michel TEYSSEDOU rappelle que les connaissances à l'échelle régionale sont le fruit des remontées locales, et qu'à ce titre, les acteurs locaux de terrain devraient bénéficier de cette rémunération.

Myriam FERRY évoque la possibilité d'une seule cotisation pour tout le territoire pour ce type de structure d'échelle régionale. Ce serait une piste à creuser.

- **M. LE PRESIDENT** met cette délibération au vote. Il demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des oppositions ou des abstentions quant à ces adhésions. Aucune autre demande d'intervention ni aucune remarque n'est émise par l'assemblée.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2025/5 – VALIDATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE ET DU PLAN D'ACTION

En l'absence de M. Christian MONTIN, c'est M. LE PRESIDENT qui rapporte cette délibération.

- **M. LE PRESIDENT** rappelle que c'est une contractualisation importante compte tenu des enjeux liés à la santé sur le territoire.

Il explique que le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'ARS et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il permet de mettre en œuvre des actions concrètes, adaptées au contexte local, au plus près de la population. Il fait le lien entre le PRS (Projet Régional de Santé) et les projets du territoire.

Il rappelle que c'est la troisième phase de contractualisation (2024-2028) pour le territoire ; Les deux premiers CLS étaient portés à la même échelle par l'ADEPA

A ce sujet il rappelle, au-delà de la coordination des acteurs du territoire, les actions phares menées pendant ces 8 dernières années :

- Accompagnement des labellisation Maison de Santé Pluriprofessionnelle : Maurs, Laroquebrou, Montsalvy, Puycapel
- Réalisation du diagnostic pour la création du Centre de Santé du Rouget

- Co-pilotage des « Journées Séniors » avec la Fédération Départementale des Centres Sociaux en 2019 et 2021, comptant plus de 600 participants pour chaque journée
 - Formation des professionnels de l'aide et du soin sur la dénutrition des personnes âgées en partenariat avec la Maison de l'Autonomie puis le DAC.
- **M. LE PRESIDENT** évoque à la suite, la signature du futur contrat prévue le 11 mars 2025, avec plusieurs signataires : en premier lieu l'ARS avec la présence de la directrice régionale Cécile Courrège, mais aussi le Conseil Départemental, la Mairie d'Aurillac, le Conseil de l'Ordre des Médecins, la CPAM, le Centre Hospitalier d'Aurillac, la DDETSPP, la MSA et DAC15 les deux derniers étant de nouveaux signataires.
- **M. LE PRESIDENT** rappelle quelques données du diagnostic territorial, notamment la densité de médecins généralistes qui est de 9,2 médecins pour 10 000 habitants ce qui est quasi-équivalent à la densité en France soit 8,4 médecins pour 10 000 habitants. Il précise qu'il s'agit cependant d'un chiffre fragile car 1/3 des médecins ont plus de 55 ans ; un volume important de patients qui proviennent d'autres territoires et ajoutent une charge supplémentaire à nos médecins, mais aussi le caractère rural du territoire qui implique des déplacements plus longs pour les professionnels. Il note également une forte disparité interne au territoire, avec notamment des secteurs plus en tension autour de Maurs et Montsalvy. Par ailleurs, il relève que notre territoire compte une part importante et supérieure aux moyennes régionales et française de patients en ALD (affection longue durée) : 21% pour le territoire ; 17% pour la France ; ce fait étant sans doute renforcé par une population plus âgée que la moyenne. Le diagnostic relève aussi une augmentation importante de la demande de soins entre 2014 et 2023 : + 13%. En sus des médecins, il note également que les dentistes, les masseurs-kinésithérapeutes, les sage-femmes, et les orthophonistes sont des métiers particulièrement en tension sur notre territoire.
- **M. LE PRESIDENT** présente ensuite les enjeux autour de ce nouveau CSL, à savoir :
- L'attractivité du territoire pour les professionnels de santé ; C'est un partenariat renforcé avec Cantal Attractivité qui se met en place, le département apportant un appui pour la partie « vie privée », la coordinatrice CLS pour le côté professionnel, en lien avec d'autres institutionnels de santé. Il note une nouvelle piste à creuser avec les docteurs « juniors » qui devront passer une partie de leur cursus au plus près du terrain à l'issue de leur cinquième année d'études, avec l'appui d'un généraliste tuteur.
Par ailleurs, il rappelle qu'à ce titre le Syndicat Mixte apporte une aide financière aux étudiants paramédicaux venant en stage sur le territoire
 - M. le Président évoque un autre volet primordial du CLS, l'axe Santé Mentale. Il énonce des chiffres alarmants : la pénurie de psychiatres libéraux sur le territoire (2.5 pour 100 000 contre 9.1 à l'échelle nationale), un taux de suicide de 10 points plus élevé que la moyenne nationale (39 suicides pour 100 000 habitants annuellement).
M. le Président déplore qu'au-delà des chiffres ce sont des réalités humaines de souffrances qui sont inadmissibles et que nous ne pouvons pas rester inactifs. Il se demande comment on pourrait affirmer qu'on est heureux dans le Cantal avec

des chiffres pareils. Cela interroge notre système de santé et l'engagement des élus sur le terrain doit être maximum sur ces sujets.

M. le Président redit que le CLS est l'un des outils qu'il faut mobiliser pour développer l'interface entre les professionnels, les habitants, les associations, les élus pour avancer sur ces sujets de mal être.

- Il aborde à la suite un autre axe important de travail sur notre territoire, la question de l'anticipation des problèmes de santé et notamment des dépistages. Les chiffres de dépistage des cancers du sein, de l'utérus et du colon sont très mauvais. Il est bien conscient que le CLS, en la seule personne de Sophie CULSON ne pourra pas faire à la place des professionnels de santé et des associations, mais il peut faciliter le rapprochement avec les élus de terrain et proposer des actions au plus près des habitants.
- Au-delà de ces enjeux majeurs, il évoque d'autres projets prévus dans le cadre du CLS : le travail avec l'UCA sur le bien vieillir et la santé globale, tout le travail pour le déploiement d'actions de formations/informations, la promotion de l'activité physique et les actions menées en faveur du sport-santé-mobilités, mais aussi les sujets liés à l'alimentation favorable à la santé et à l'impact de l'environnement, de notre environnement sur la santé. Il fait ainsi le lien notamment avec le sujet de la qualité de l'eau.
- M. le Président évoque le rôle des collectivités et les expérimentations, ou les actions qui pourraient être menées auprès des agents.

Il souhaite que les élus, pas seulement en tant que politiques, mais en tant que femmes et hommes, avec toute l'humanité qui nous compose, soient proactifs sur tous ces sujets. Les enjeux sont bien trop importants.

M. LE PRESIDENT donne la parole aux élus.

- **Mme Maryline MONTEILLET** se réjouit qu'il y ait un axe sur la santé mentale, confirmant qu'il s'agit d'une réelle problématique liée aussi aux changements sociétaux en cours, bien évidemment aussi chez les jeunes. Il faut aussi travailler sur la prévention.
- **Mme Isabelle LANTUEJOUL** fait le lien avec les placements d'enfants à l'ASE, qui est révélateur de ces évolutions, avec des chiffres qui explosent. L'aide à la parentalité est un sujet à prendre en main.
- **M. LE PRESIDENT** ajoute qu'il a oublié de préciser la tenue d'un colloque visant à créer la rencontre et le partenariat entre les experts de la santé mentale, les élus, les aidants et usagers, les citoyens le **jeudi 16 octobre 2025 au centre des congrès**.
- **Myriam FERRY** rajoute que ces rencontres sont les premières pierres de la mise en place du Conseil Local en Santé Mentale.
- **M. LE PRESIDENT** rappelle que c'est ici une instance où les élus ont toute légitimité à s'exprimer, à appréhender ces problèmes, et être le relai sur les territoires.
- **Sophie CULSON** apporte un complément méthodologique sur le déroulé à venir du CLSM. Nous devons nous inscrire dans les démarches déjà existantes à l'échelle départementale, notamment dans le cadre du PTSM, et des groupes de travail à l'œuvre. Il s'agit ainsi d'identifier les acteurs volontaires pour agir à l'échelle BACC et profiter de la journée du 16 octobre pour mettre en place la gouvernance du CLSM.

Nous comptons vraiment sur la participation des tous les élus du territoire (y

compris toutes les communes, maires, adjoints, conseillers etc). Il s'agit également de valoriser les actions des collectivités en faveur de la santé mentale.

- **M. LE PRESIDENT** met cette délibération au vote. Il demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des oppositions, des abstentions quant à cette délibération, et à la signature de ce contrat. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque n'est émise par l'assemblée.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2025/6 – CONTRAT D'ADHESION A L'ASSURANCE CHOMAGE DE L'URSSAF

- **M. Antoine GIMENEZ** prend la parole pour cette dernière délibération.

Il rappelle que la loi a conduit au transfert du recouvrement des contributions d'assurance chômage aux URSSAF. Depuis lors, les URSSAF sont les seules responsables des affiliations des établissements relevant du secteur public.

Tel que précisé dans le projet de contrat d'adhésion annexé à la présente, l'assurance chômage de l'URSSAF concerne tous les agents non titulaires et non statutaires présents et à venir y compris les contrats d'apprentissage, pour lesquels l'employeur avait auparavant adhéré au régime particulier d'adhésion.

Le contrat est conclu pour une durée de six ans renouvelables, pour la même durée, par tacite reconduction. L'adhésion est effective seulement au terme des 6 premiers mois de cotisation. A noter qu'à défaut d'adhésion, si pour une raison ou une autre, un ou plusieurs personnels contractuels de la collectivité devait être en situation de chômage, la totalité des charges seraient imputées à la collectivité.

Il propose aux membres du comité syndical, compte tenu des effectifs actuels et à venir du Syndicat Mixte :

- d'adhérer au contrat de l'assurance chômage de l'Urssaf annexé à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, établir et déclarer tous les documents nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement de ce contrat.

- **M. LE PRESIDENT** met cette délibération au vote. Il demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des oppositions, des abstentions quant à cette délibération et ce contrat d'adhésion à l'URSSAF. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque n'est émise par l'assemblée.

- **M. LE PRESIDENT** demande s'il y a des questions diverses.

- Aucune demande d'intervention ni aucune remarque n'est émise par l'assemblée.

- **M. LE PRESIDENT** donne lecture de la liste des décisions prises par délégation depuis le dernier Comité Syndical du 30 mai dernier, à savoir :

- 2024/11 Conclusion du contrat d'assurance statutaire avec l'assureur Groupama

Il précise que la date du prochain Comité Syndical est fixée au 3 avril 2025.

- **Avant la clôture de la réunion, Myriam FERRY** fait un bref rappel des dossiers et travaux en cours et à venir, et la mobilisation des élus sur certains dossiers, notamment - **Rappel aux membres de la CAO SCoT et PLUi les dates suivantes :**
- **Ouverture des plis : 26 mars à 8h30**
 - **15 et 17 avril : audition des candidats**
 - **14 mai : sélection des prestataires retenus**

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, M. LE PRESIDENT remercie les délégués et lève la séance à 19h15.

Le Président,

Pierre MATHONIER

La Secrétaire de Séance,

Maryline MONTEILLET